



Département  
de  
Vaucluse

VILLE D'ORANGE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 21 JUIN 2023

Arrondissement  
d'AVIGNON

N° 931

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 21 JUIN à 16 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de M. Yann BOMPARD, Maire-Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : **Étaient présents** :

- En exercice : 17
- Présents : 9
- Votants : 10

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD.  
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,  
Christiane JOUFFRE, Aubierge POULAIN et Eliane DELOY.  
Messieurs Christian COSTE, Xavier MARQUOT,  
Jonathan ARGENSON.

Refus de vote : 0  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 10

**Étaient absents excusés** :

Mesdames Chantal GRABNER, Yannick CUER,  
Marie-Paule ZIMMERMANN, Françoise NICOLAÏ.

Messieurs Armand BEGUELIN, Alain DURAND,  
Michel COMMUNAL et Olivier CALAY-ROCHE.

**Pouvoir** :

Mme Chantal GRABNER donne pouvoir à Mme EICKMAYER

 

**Création de l'Espace Seniors « Orange-Joie »**



## LA SEANCE SE POURSUIT

Le CCAS a pour projet de créer un espace Seniors nommé « Orange-Joie » afin d'une part de répondre à la forte demande des orangeois retraités, et d'une autre part pour diminuer la détresse des personnes âgées en situation d'isolement.

L'objectif de cet espace sera de :

- Rompre l'isolement des personnes âgées.
- Créer et/ou recréer un lien social entre les personnes âgées, résidant sur la commune d'Orange.
- Faire se rencontrer les générations et partager les savoirs
- Favoriser l'autonomie de la personne
- Rendre accessible les animations du service à l'ensemble des habitants du territoire
- Permettre le répit pour les aidants

### **Les conditions d'accès :**

Réservées aux personnes âgées

Il est proposé une adhésion annuelle à hauteur de 15 € (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Pour toute nouvelle adhésion arrivée en cours d'année le tarif sera proratisé mensuellement.

La commune mettra à disposition la salle de la maison de la principauté du lundi au jeudi au CCAS pour organiser ses temps de convivialité, les ateliers, réunions ou conférences.

Un agent du CCAS sera chargé de la programmation et de l'animation de cet espace.

### **Programmation proposée :**

3 activités par semaine, organisées soit le matin soit l'après-midi.

**Lundi :** temps convivial, activités libres

Activités cognitives : jeux de société, atelier mémoire, café littéraire, anniversaires du mois etc

collation et goûter

**Mardi :**

Activités artistiques et sensorielles : Ateliers créatifs, atelier bien-être, Quizz musical etc collation

**Jeudi :**

Ateliers prévention, d'informations, ateliers numériques, thème autour du bien vieillir, Sorties culturelles

collation

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration** :

- Approuve la création de l'espace seniors dénommé « Orange-Joie » au 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Instaure une adhésion annuelle de 15€, proratisée sur l'année pour les nouvelles adhésions inscrites en cours d'année.
- Approuve le règlement de fonctionnement de l'espace seniors, ci-annexé
- Autorise M. le Président ou la Vice-présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Suivent les signatures pour copie conforme,**

**La secrétaire de séance  
Christiane JOUFFRE**



Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 28/06/2023  
Et de la Publication le : 28/06/2023

**La Vice-présidente du CCAS,  
Joëlle EICKMAYER**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023



ID : 084-268400744-20230621-DELIB931-DE



# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE SENIORS « Orange-Joie »

*Le CCAS de la ville d'Orange anime une action générale de prévention et de développement social à en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'outil incontournable de la politique d'action sociale de la commune.*

*A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives directement orientées vers les populations concernées ; personnes âgées, personnes démunies, lutte contre les exclusions.*

Jun 2023

## **PRESENTATION DU SERVICE**

Le Conseil d'administration du CCAS a validé le 21 juin 2023 le projet de créer un espace Seniors nommé « Orange-Joie » afin d'une part de répondre à la forte demande des orangeois retraités, et d'une autre part pour diminuer la détresse des personnes âgées en situation d'isolement.

L'objectif de cet espace sera de :

- Rompre l'isolement des personnes âgées.
- Créer et/ou recréer un lien social entre les personnes âgées, résidant sur la commune d'Orange.
- Faire se rencontrer les générations et partager les savoirs
- Favoriser l'autonomie de la personne
- Rendre accessible les animations du service à l'ensemble des habitants du territoire
- Permettre le répit pour les aidants

L'espace seniors sera ouvert 3 demi-journées par semaine, suivant la programmation établie au préalable.

En raison d'une baisse sensible de la fréquentation à certaines périodes de l'année et afin de permettre la mise en congé du personnel chargé de son fonctionnement, le local sera fermé durant le mois d'août ainsi que les fêtes de fin d'année.

## **Article 1 – Conditions générales d'accès au service**

Peuvent accéder aux activités proposées par le service, les personnes :

- Retraités ou âgées de plus de 60 ans résidant sur la ville d'Orange.

## **Article 2 – Modalités d'inscription**

Les personnes désireuses d'adhérer à cet espace seniors devront s'inscrire au préalable auprès du service Animation du CCAS, 100 rue des phocéens 84100 ORANGE, les mardis matins et vendredis matin de 8h à 12h en présentant :

- une pièce d'identité,
- une photo ou l'ancienne carte d'adhérent
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- le règlement de fonctionnement approuvé et signé
- formulaire adhésion annuelle dûment complété (en annexe)

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

Lors de l'inscription, une carte d'adhérent avec une date de validité sera remise et devra être présentée à chaque activité. Celle-ci sera à renouveler chaque année à partir du 2 janvier et sera effective jusqu'au 31 décembre de la même année.

En cas d'absence prolongée, l'adhésion ne sera pas remboursée. En cas de perte de la carte, elle pourra être remplacée.

### **Article 3 – Tarif de l’adhésion**

Le tarif de l’adhésion pour l’année est fixé à 15 €.

Le tarif pourra être revalorisé par le Conseil d’administration du CCAS annuellement.

### **Article 4 – Conditions de paiement**

Les bénéficiaires acquittent le montant de leur participation dès leur inscription.

Les règlements sont à effectuer directement au CCAS lors des dates prévues pour les encaissements par le régisseur de recettes, soit tous les mardis matins et vendredis matins de 8h à 12h.

Un reçu sera délivré systématiquement pour tous les paiements en numéraire ou par chèque (à l’ordre du Trésor public).

### **Article 5 – Lieux**

Les activités de l’espace seniors pourront se dérouler dans différents lieux de la ville (Maison de la principauté, Espace Daudet, CCAS).

Des sorties pourront également être proposées et organisées.

### **Article 6 – Les programmes, l’animation**

Les programmes sont communiqués chaque mois. La programmation peut être modifiée pour des raisons indépendantes de la volonté du service Animation.

Ils seront disponibles auprès du CCAS, du local, de l’accueil mairie, du site internet et des réseaux sociaux de la ville, ou par mail sur demande : [animation@ville-orange.fr](mailto:animation@ville-orange.fr) .

Les activités seront encadrées par des animateurs expérimentés, garants du bon esprit et du bon déroulement de l’activité ainsi que du matériel mis à disposition. Dans le cadre d’activités associant un prestataire, celui-ci assurera l’encadrement.

L’adhérent qui souhaite participer à l’activité prendra contact avec le service pour confirmer son inscription.

### **Article 7 – Consignes à respecter**

L’espace seniors et avant tout un lieu convivial, d’échanges et de respect mutuel.

A l’intérieur des locaux et lors des activités, les bénéficiaires s’engagent à respecter :

- Les lieux
- Le matériel : mise à disposition et rangement avec l’animateur. Toute dégradation du matériel donnera lieu à une remise en état aux frais du bénéficiaire.
- Les horaires
- Le personnel d’encadrement des activités et l’équipe administrative du CCAS
- L’accès aux locaux et au matériel : les bénéficiaires ne peuvent accéder aux salles et au matériel qu’en présence de l’animateur de l’activité.

De plus, il est demandé aux bénéficiaires de faire preuve de tolérance et d'ouverture d'esprit, ce qui implique :

- Accueillir, de manière positive, les nouvelles personnes dans un esprit de tolérance
- Ne pas s'approprier les locaux ou les animateurs de manière exclusive.

Peuvent être exclues de toute activité les personnes qui causeront un préjudice volontaire ou dont le comportement serait de nature à compromettre le bon déroulement des activités.

L'exclusion ne donne pas droit au remboursement de l'adhésion.

Toute exclusion sera notifiée par courrier à l'intéressé.

## **Article 8 – Les assurances**

Le CCAS dispose d'un contrat d'assurance pour les activités proposées mais couvrant les seuls cas où sa responsabilité peut être engagée. Ainsi, chaque participant s'engage à être assuré au titre de sa responsabilité civile, lui permettant d'être protégé lors des activités. Si un incident ou accident devait survenir, le CCAS prendrait toutes les mesures d'urgence d'assistance qui s'imposent.

## **Article 9 – Publication et affichage**

Le présent règlement est remis à chaque bénéficiaire lors de son inscription. Il s'engage à signer un formulaire d'adhésion certifiant qu'il a pris connaissance du présent règlement.

Toute demande ou réclamation doit être adressée, par écrit, à l'attention de Monsieur le Président du CCAS – 100 rue des phocéens – 84100 ORANGE.

## **Article 10 – Loi relative, aux fichiers et aux libertés**

Les informations nominatives recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'analyse statistique de la fréquentation et à informer le bénéficiaire sur les actions menées par la Ville d'Orange à destination des Séniors, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 ainsi que la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD).

Toute demande d'accès et de rectification, d'effacement et d'opposition aux informations qui le concernent doit être adressée au CCAS – 100 rue des phocéens – 84100 ORANGE ou à [ccas@ville-orange.fr](mailto:ccas@ville-orange.fr).

Fait à Orange, le

Le Président,  
Président du CCAS  
**Yann BOMPARD**



## ANNEXE

### FORMULAIRE ADHESION ANNUELLE – ESPACE SENIORS « ORANGE-JOIE » A REMPLIR ET A RETOURNER AU SERVICE ANIMATION SENIORS

Je soussigné(e) M.  Mme

Prénom : .....

Nom : .....

Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Demeurant : .....

.....  
- déclare avoir pris connaissance du Règlement de Fonctionnement de l'espace seniors « Orange-Joie » et m'engage à le respecter.

- indique les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence (information facultative) :

- M. ou Mme : .....N° de téléphone : .....

- Lien de parenté (information facultative): .....

#### MOYENS DE COMMUNICATION A PRIVILEGIER

J'autorise le CCAS d'Orange à m'adresser toute information concernant les activités animations seniors

Je souhaite recevoir ces informations:

par courrier  par courriel : .....@.....

#### DROIT A L'IMAGE

J'accepte d'être pris(e) en photos et que celles-ci soient éventuellement diffusées sur les supports de communication du CCAS et de la ville d'Orange (journal municipal, plaquettes, affiches, guides) ayant trait à la communication et à la promotion des activités du CCAS dans le domaine des activités seniors.

Le CCAS d'Orange s'interdit expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée. En conséquence de quoi, je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Le CCAS d'Orange devra obtenir mon autorisation écrite pour toute autre utilisation que celles mentionnées ci-dessus.

Je n'accepte pas d'être pris(e) en photo

#### UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont destinées au fichier de gestion des activités seniors auxquelles vous vous êtes inscrit(e). Conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le fichier a été déclaré dans le registre des traitements du CCAS. Les données ne sont plus conservées au sein du fichier au-delà d'une période de 2 ans suivant la dernière année d'inscription aux activités seniors et font l'objet d'un archivage régi par le Code du Patrimoine. Les données après anonymisation peuvent faire l'objet de statistiques et d'analyses des activités.

Tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression relatif aux informations le concernant auprès du CCAS de la ville d'Orange, dans le respect des règles en vigueur en adressant un courrier au : CCAS de la ville d'Orange - Animation seniors - 100 rue des phocéens - BP 108 - 84103 ORANGE

Fait à Orange, le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023



ID : 084-268400744-20230621-DELIB931-DE